

UCV Info Flash

Franc succès pour les motions financement de l'accueil de jour et RIE III

Une écrasante majorité du Grand Conseil a soutenu ce mardi 6 octobre les motions visant la compensation de la mise en œuvre anticipée de RIE III et le financement de l'accueil de jour, déposées respectivement par Mesdames Claudine Wyssa et Christelle Luisier.

L'UCV se réjouit particulièrement de ce signal positif, car il répond à la forte attente exprimée par l'ensemble des communes vaudoises réunies en assemblée le 10 septembre dernier sous l'égide des deux faîtières. Les collectivités, de plus en plus asphyxiées par la pression des charges financières liées auxquelles elles sont astreintes, ont validé d'un seul tenant la ligne défendue ensemble par les Comités UCV et AdCV.

Que proposent ces motions ?

Motion compensation des pertes fiscales sur les impôts des personnes morales pour les communes en 2017-2018 :

L'UCV soutient RIE III et sa mise en œuvre anticipée. La perte fiscale pour 2017-2018 est évaluée à CHF 25,6 millions. Le Conseil d'Etat s'est engagé en séance du Grand Conseil, le 31 mars 2015, à ce que l'anticipation de RIE III n'ait aucune conséquence fiscale pour les communes. Dans son paquet RIE III, il a considéré que l'augmentation de sa contribution à la FAJE compenserait cette perte fiscale. L'UCV estime que la contribution de l'Etat à la FAJE et la compensation fiscale sont des montants de nature différente, l'accueil de jour et RIE III concernant des politiques distinctes. Enfin, les montants proposés ne vont pas aux communes réellement touchées par la perte fiscale.

Pourquoi l'Etat devrait-il supporter seul l'impact de l'anticipation de la RIE III ? Depuis le début des années 2000, les communes ont largement contribué au retour du Canton à meilleure fortune. Aujourd'hui la dette du Canton est quasi nulle, mais celle des communes subsiste, alors qu'elles doivent faire face à d'importantes charges pour mettre en place ou développer des politiques publiques. Compte tenu de cette réalité financière, l'anticipation de la RIE III doit être assumée par l'Etat.

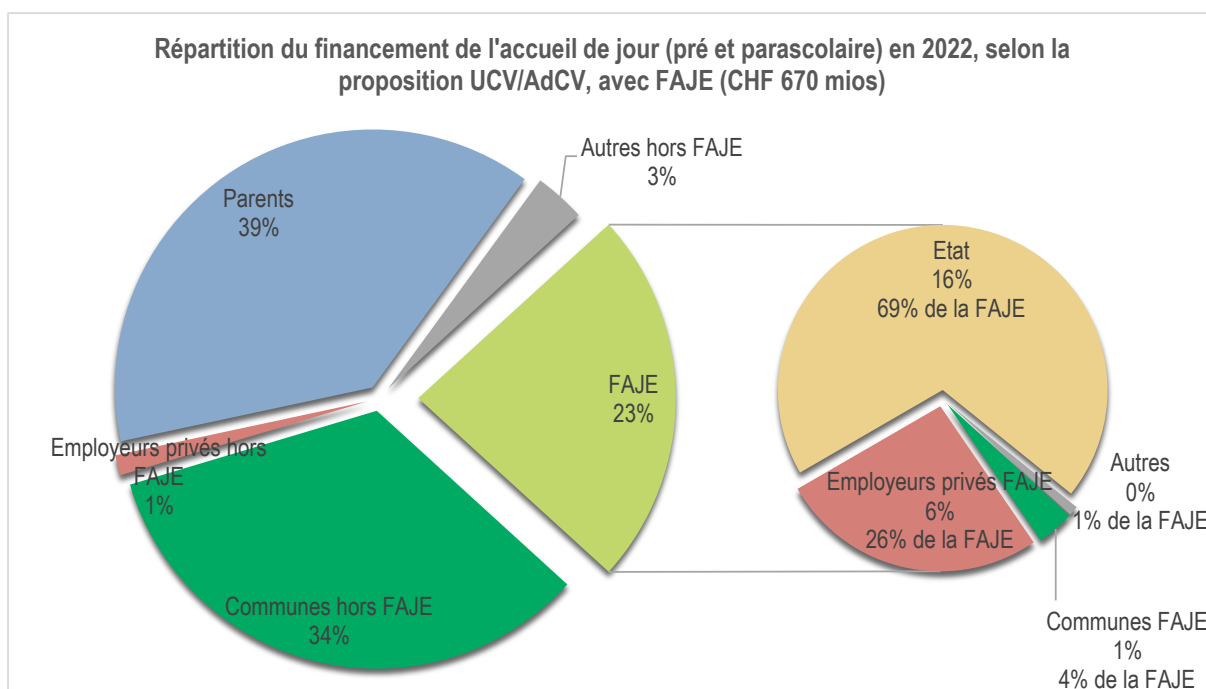
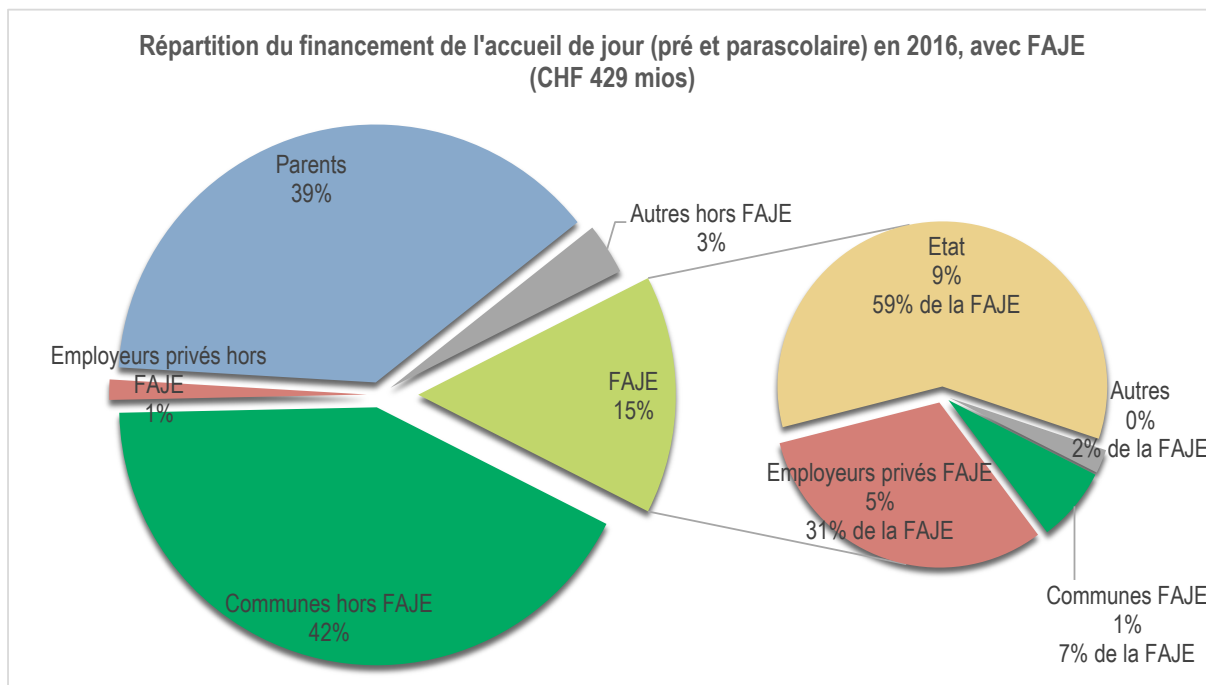
La motion demande la création d'un fonds au bilan de l'Etat de Vaud d'un montant de CHF 25,6 millions.

Motion pour un réel partenariat financier Etat-Communes en matière d'accueil de jour :

Le développement de cette prestation publique, très attendue par les citoyens vaudois, est nécessaire. Cet objectif ne pourra être atteint sans un vrai partenariat Etat-Communes aussi bien opérationnel que financier. Aujourd'hui, force est de constater un déséquilibre dans le financement des coûts globaux (pré et parascolaire) avec une participation de l'Etat de 8% en 2015 contre 43% à charge des communes. Le décret fixant la contribution complémentaire de l'Etat à la FAJE pour la période 2016 à 2022 ne corrige pas assez ce déséquilibre : en 2022, l'Etat participera au financement de l'accueil de jour à hauteur de 10% et les communes de 40%.

La motion demande une participation accrue et progressive de l'Etat aux coûts globaux, soit 10% en 2017 et 16% en 2022. Pour l'UCV, cette augmentation reste modique et respectueuse des finances cantonales. Elle a le mérite de concilier les intérêts de l'Etat, de l'ensemble des communes vaudoises, des parents et des employeurs.

Les graphiques ci-dessous illustrent la répartition du financement de l'accueil de jour planifiée pour 2016 et 2022.



Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le document sur l'accueil de jour sur notre site internet www.ucv.ch

Le Comité de l'UCV

Pully, le 9 octobre 2015